



IDÉES
Cachez ce foulard...
qu'on aurait le droit de ne pas voir
Page C 5



ARCHITECTURE
Peter Zumthor, chorégraphe
de la matière
Page C 6

PERSPECTIVES

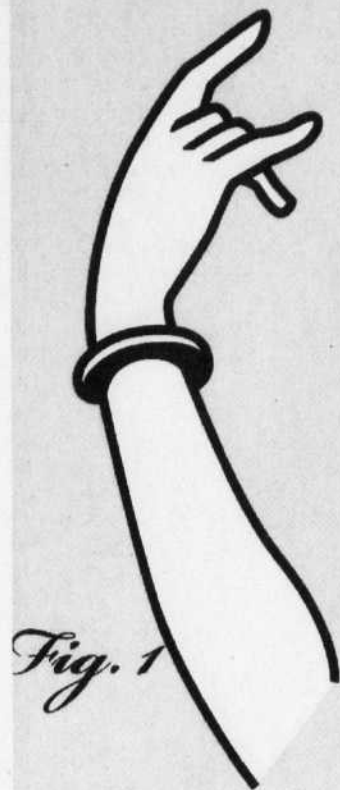


Fig. 1



Fig. 3



Fig. 5



Fig. 7



Fig. 2



Fig. 4



Fig. 6

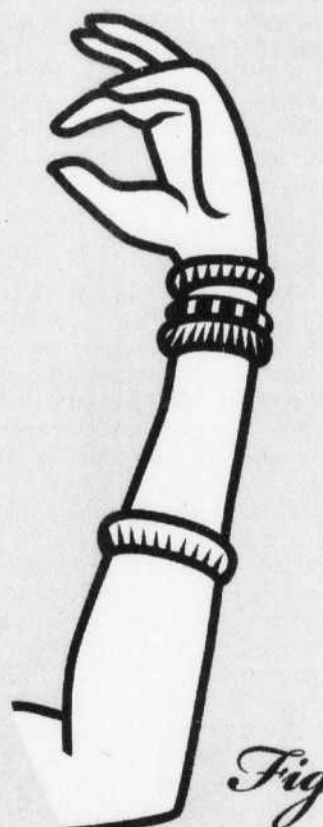


Fig. 8

Différents signes religieux provenant d'un dessin nommé Manuel.

CLÉMENT DE GAULEJAC

Le nouveau cours d'éthique et de culture religieuse au tribunal

Bouddha et Mahomet à l'école de Jésus?

Après plusieurs mois de manifestations publiques, le cours est à la première étape d'un processus judiciaire qui pourrait être long

Est-ce que le nouveau cours d'éthique et de culture religieuse, qui remplace depuis septembre le régime d'option entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux catholique ou protestant, peut causer un préjudice grave à des enfants en les exposant à des croyances différentes de celles qui prévalent dans leur famille? Voilà comment on pourrait résumer l'essence de la cause qui se trouvait cette semaine devant le tribunal de Drummondville.

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Quelque 2000 parents ont demandé que leurs enfants soient exemptés du cours d'éthique et de culture religieuse (ECR) depuis son implantation l'automne dernier. À ce jour, aucune commission scolaire n'y a consenti. Cause-type, une mère de deux enfants, de six ans et 16 ans, a porté ce refus de la commission scolaire Des Chênes devant les tribunaux.

Les détracteurs du cours d'ECR invoquent l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique pour exiger une exemption du cours. Cet article stipule que, «pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique».

Pour justifier le préjudice, les avocats de la mère soutiennent que le cours présente un caractère «polythéiste, relativiste et [qu'il] fait la promotion d'un pluralisme normatif», explique un des avocats des opposants au cours, M^r Jean-Pierre Belisle, ancien député libéral au Québec et candidat conservateur aux dernières élections fédérales.

«C'est l'autorité parentale qui est le fondement dans ce dossier. Nous n'acceptons pas que, dans une société démocratique, quiconque vienne poser des questions sur les croyances fondamentales des gens», fait valoir M^r Belisle.

Celui-ci souligne l'absence de balises relativement à l'application du mécanisme d'exemption, notant par exemple qu'aucun formulaire de demande n'est disponible, pas plus que de marche à suivre quant aux absences motivées par les parents. C'est ainsi que la commission

scolaire Val-des-Cerfs a tenté de renvoyer des élèves en raison de leurs nombreuses absences au cours d'ECR (une contestation de cette décision devrait d'ailleurs être entendue par le même juge sous peu), tandis que la commission scolaire des Chênes n'a pas voulu suivre cette voie, fait observer M. Belisle.

Selon les procureurs du gouvernement, qui agissent comme intervenants dans cette cause, les demandes d'exemption «nécessitent une démonstration individualisée et de nature exceptionnelle d'un préjudice grave».

Dans son argumentation écrite, le ministère de la Justice rappelle par ailleurs que le programme d'ECR ne vise «aucune forme d'endoctrinement ou prosélytisme à l'égard de quelque religion que ce soit, laissant aux parents le rôle de transmettre des convictions religieuses à leurs enfants».

Coup de théâtre: le Vatican s'en mêle!

Les prises de position de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) ont par ailleurs été produites devant la cour. Elles tendent à décourager les exemptions, du moins d'une façon systématique. Dans une lettre envoyée au printemps 2008 à la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, M^r Martin Veillette faisait part de commentaires sur le contenu du cours au nom de l'AEQ. «Nous sommes conscients qu'il faut un motif très sérieux pour justifier l'exemption d'un programme scolaire. Le motif le plus grave serait sans doute la violation de la liberté de conscience [...] Le programme en lui-même ne nous semble pas prêter flanc à une telle contestation a priori»,

explique M^r Veillette, qui laisse néanmoins une porte ouverte à une contestation a posteriori, sur la base de l'expérience.

Coup de théâtre au tribunal, pendant le témoignage d'un expert du gouvernement, les avocats des plaignants ont sorti de leur chapeau une lettre circulaire de la Congrégation pour l'éducation catholique (qu'avait déjà dirigée l'actuel pape avant d'être nommé) encore toute fraîche, datée du 5 mai 2009, qui adopte un point de vue plus tranché sur le sujet. Celle-ci n'a cependant pas été admise en preuve parce qu'elle était trop récente.

Le préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique, M^r Zenon Grocholewski, y tient des propos qui paraissent s'appliquer au nouveau cours, bien qu'ils ne fassent pas référence nommément au Québec. «Si l'enseignement religieux se limite à une exposition des différentes religions de manière comparative et "neutre", cela peut être source de confusion, ou inciter au relativisme ou à l'indifférentisme», écrit M^r Grocholewski.

Les procureurs souhaitaient ainsi soutenir les prétentions de la mère qui invoque le préjudice fait à son enfant en s'appuyant sur les écrits des hautes autorités de l'Église.

Constitutionnel?

Au-delà de ce débat surréel qui fait intervenir le Vatican dans un tribunal de Drummondville, l'autre angle de contestation juridique possible pourrait s'avérer celui des chartes des droits. L'article 3 de la Charte québécoise garantit la liberté de conscience et de religion (tant aux parents qu'aux enfants) et l'article 41 garantit aux parents le droit «d'assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, conformément à leurs convictions».

Or, dans un avis produit l'automne dernier sur la conformité du cours en regard avec la Charte québécoise, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse conclut que les bases d'une contestation du

cours dans son ensemble sont très ténues, voire inexistantes.

«On considère que le simple fait d'exposer les enfants à des idées qui pourraient être contraires à celles de leurs parents ne porte pas en soi atteinte aux droits», explique en entrevue au Devoir l'auteur de l'avis, le chercheur Paul Eid de la CDPDJ.

De la manière dont le programme a été conçu, il «évite le piège de l'endoctrinement». «Si on regarde le programme sur papier, les rédacteurs ont fait un beau travail. [...] De notre point de vue, il est clair qu'une contestation en vertu de la Charte est vouée à l'échec, dans la mesure où le programme en lui-même ne comporte pas de biais discriminatoire», indique M. Eid.

Aux yeux de la CDPDJ, des plaintes pourraient néanmoins être reçues dans un cas spécifique, s'il s'avérait que l'enseignement a été mal dispensé de façon à dénigrer une religion en particulier, l'absence de croyance religieuse ou la croyance religieuse en tant que telle. Mais là encore, l'exemption ne serait pas considérée par la CDPDJ comme une mesure corrective appropriée, puisqu'elle ne toucherait qu'un élève et non l'ensemble du groupe.

M. Eid rappelle par ailleurs que l'ancien mode de fonctionnement, soit le choix entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux catholique ou protestant, exigeait pour sa part l'emploi d'une clause de dérogation aux Chartes. Cette dérogation permettait en effet de dispenser un enseignement confessionnel spécifique, sans pour autant devoir faire de même pour toutes les religions.

L'ancien fonctionnaire qui a rédigé le programme, Dennis Watters, souligne pour sa part que les enfants étaient déjà exposés à certains éléments d'autres religions avant l'implantation du cours d'éthique et de culture religieuse: depuis 1996 pour ceux qui recevaient l'enseignement catholique et depuis 1985 pour ceux qui recevaient une éducation protestante. «Dès la première année, les petits enfants entendaient parler de Bouddha et de Mahomet»,

VOIR PAGE C 3: COURS

PERSPECTIVES

L'arrogance



GIL COURTEMANCHE

Avec le pouvoir et le succès, avec l'importance des fonctions qu'on occupe, vient souvent une sorte de supériorité. Ce sentiment de supériorité entraîne aussi parfois l'impression que l'on n'a pas besoin de rendre des comptes et de justifier son comportement ou ses décisions. La personne puissante n'a pas vraiment à répondre de ses actes. Elle évolue dans un monde différent de celui de la population, elle est confrontée à des choix politiques, économiques ou personnels complexes que les gens ordinaires ne peuvent évaluer ou juger.

C'est le sentiment que j'avais eu en regardant le témoignage de Jean Chrétien devant la commission Gomery. Avec ses balles de golf, son humour méchant, sa rancune, l'ancien premier ministre expliquait somme toute que, même si un ami intime avait contrevenu à la loi, même si un de ses ministres avait fait pour le moins preuve de laxisme, même si son gouvernement avait gaspillé des millions pour des services non rendus, il ne saurait jamais en aucune manière être tenu pour responsable, même indirectement. C'est là une conception de la responsabilité pour le moins renversante.

Le même sentiment m'habite quand j'écoute les témoignages de Brian Mulroney devant la commission Oliphant et ceux des dirigeants de la Caisse de dépôt.

Dans le cas de Mulroney, l'affaire ressemble à une triste histoire d'économie au noir comme celles que les ministères du Revenu tentent de juguler dans la restauration ou la construction. Trois cent mille dollars en argent comptant, remis dans un coffret de sûreté, puis distribués en espèces, puis déclarés six ans plus tard au fisc, au moment où l'histoire de cet argent allait exploser dans les journaux. L'arrogance de M. Mulroney, grand avocat, premier ministre, homme d'affaires, c'est de tenter de nous expliquer que cela relève de l'erreur de jugement de sa part. M. Mulroney veut nous faire croire qu'il est moins au fait des lois et des pratiques commerciales et légales qu'un garçon de restaurant qui se fait payer sous la table. L'ancien premier ministre pense que ses errements relèvent du jugement, mais il soutiendrait que le même geste posé par un entrepreneur en construction constituerait une tentative de fraude. Cet homme croit qu'il mérite un traitement différent parce qu'il fut premier ministre.

La Caisse aussi

En fait, l'histoire Mulroney est pitoyable si on la compare à celle de la Caisse de dépôt. La première relève de la petitesse d'un homme, la seconde tient au dysfonctionnement dramatique de l'institution la plus importante de la planète économique québécoise. Ici, il faut noter un paradoxe. La commission Oliphant a des pouvoirs d'enquête, des juri-comptables, d'immenses moyens pour retrouver la trace de 300 000 \$. La commission parlementaire ne possède que les ressources du personnel de recherche des partis d'opposition pour expliquer une perte de 40 milliards de dollars.

«Il y avait un risque, on ne l'a pas vu», a dit l'ancien président Richard Guay. Voilà à peu près la seule marque de contrition, la seule admission d'erreur que l'on ait entendues durant les témoignages des patrons de la Caisse. Tout est expliqué et explicable. Le système fonctionnait correctement. Nous n'avons pas fait d'erreurs graves, c'est la faute du PCAA; comme si le PCAA dirigeait la Caisse, comme si le papier commercial se vendait lui-même à la Caisse qui acquiesçait. Comme si le PCAA dirigeait le comité de gestion du risque, Fernand Perrault a tenu le même langage. Ce n'est pas notre faute, c'est la faute du PCAA.

Le summum de l'arrogance ou de l'inconscience est venu d'Alban D'Amours, responsable du comité de gestion du risque qui se réunissait mensuellement. Il a expliqué jeudi, certain de sa supériorité inhérente, que son comité fonctionnait très bien. Ce n'est qu'à l'automne 2008 que son comité si efficace et vigilant a découvert que le papier démoniaque se transformait en cancer pour la Caisse et la plongeait dans la pire crise de son existence. Il n'explique pas pourquoi il ne lisait pas les journaux, qui depuis un an à l'époque annonçaient la dépréciation de ce produit financier. Son comité de gestion du risque fonctionnait tellement bien que la première décision du nouveau président fut d'ordonner une révision en profondeur de toute la gestion du risque et que la seconde fut de congédier la majorité des employés qui étaient responsables de la gestion du risque.

Ce qui est fascinant dans tous ces témoignages, c'est que personne ne s'est trompé, que l'on appliquait les règles, qu'on faisait son travail professionnellement. Il n'y a pas de coupables, pas de responsables, seulement ce cataclysme, la «tempête parfaite». Pour ces gens, les pertes de la Caisse constituent un «Act of God», comme disent certains contrats d'assurance. Personne n'a pris des risques indus, personne n'a analysé, personne ne s'est trompé. Nous avons fait notre travail, disent ces gens arrogants, et vous êtes incapables de comprendre comment notre travail est ardu et complexe.

Je suis d'accord. Je ne comprends pas leur travail complexe et les raffinements de la haute finance. Mais ces gens travaillent pour moi et ils doivent m'expliquer pourquoi ils ont fait pire que toutes les grandes caisses de retraite, ils doivent nommer les responsables et, surtout, ils devraient faire publiquement leur mea-culpa. Mais ces gens ne demandent jamais pardon. Ils sont supérieurs.



Le secrétaire à la Défense Robert Gates (à gauche), durant une visite aux troupes américaines en Afghanistan au début du mois de mai

L'empreinte américaine en Afghanistan

Le nouveau commandement militaire mis en place par Barack Obama devra appliquer la même tactique que celle utilisée en Irak depuis un an

Barack Obama marque l'Afghanistan de son empreinte. Après avoir annoncé des renforts, il vient de remplacer le général qui commande les troupes américaines et celles des autres pays de l'OTAN. Mais le général qui va désormais diriger la guerre est controversé et la stratégie qu'il va employer inquiète les sympathisants de M. Obama aux États-Unis.

MARIE-CHRISTINE BONZOM

Washington — Le limogeage d'un général qui commande les troupes américaines en temps de guerre est une mesure exceptionnelle. Le départ d'Afghanistan du général David McKiernan est ainsi la première démission forcée d'un commandant depuis celle de Douglas McArthur, qui fut «démissionné» par le président Harry Truman en 1951, en pleine guerre de Corée.

«L'exécution de notre nouvelle stratégie en Afghanistan exige un nouveau commandement militaire», explique le porte-parole de la Maison-Blanche. Cette nouvelle stratégie avait pourtant été réclamée dès l'an dernier par M. McKiernan, un général qui s'est illustré en dirigeant l'armée de terre durant l'invasion de l'Irak. Elle se traduira, notamment, par l'arrivée en Afghanistan d'ici l'été de 21 000 soldats qui porteront le contingent américain à 68 000 hommes.

Le nouveau commandant, qui, comme M. McKiernan, supervisera aussi bien les troupes américaines que les 33 000 hommes des autres pays de l'OTAN, y compris les Canadiens, est le général Stanley McChrystal, un Béréet vert qui a emmené les forces spéciales contre al-Qaïda en Irak entre 2003 et 2008.

À Washington, M. McChrystal est jugé moins «traditionnel» que son prédécesseur. Proche de David Petraeus, ancien commandant en chef en Irak et désormais commandant de toutes les forces américaines au Moyen-Orient et en Asie centrale, il est considéré comme l'un des membres d'une nouvelle vague militaire, celle d'un Pentagone focalisé, non plus sur les conflits entre États, mais sur les conflits «asymétriques» dans lesquels un État est confronté à un mouvement rebelle ou une insurrection populaire.

«Les guerriers non traditionnels comme McChrystal sont ceux qui s'élèvent désormais aux

postes de responsabilité, mais il y a un risque énorme à s'appuyer sur eux parce qu'ils incarnent l'acceptation de cette idée selon laquelle la guerre asymétrique est la voie de l'avenir ainsi que le refus d'examiner les implications de cette approche», indique au *Devoir* le colonel Andrew Bacevich, professeur de relations internationales à l'Université de Boston, auteur d'ouvrages sur le militarisme et l'impérialisme américains et l'un des principaux détracteurs des guerres d'Irak et d'Afghanistan aux États-Unis.

La méthode irakienne

La mission du général McChrystal sera d'appliquer les tactiques américaines utilisées depuis un an en Irak pour contrer la résurgence des talibans et d'al-Qaïda en Afghanistan. En particulier, l'intégration d'anciens rebelles dans des milices financées par les États-Unis et les opérations-commandos visant à assassiner des responsables des talibans ou du réseau d'Oussama ben Laden.

M. McChrystal a commandé une unité secrète en Irak à laquelle a été attribué l'assassinat d'Abou Moussab Al-Zarqawi, chef du réseau Ben Laden en Irak. Mais les techniques employées par ses hommes sont controversées. Son unité d'élite, composée de 1000 hommes des forces spéciales, s'est distinguée par sa brutalité lors d'interrogatoires de prisonniers, si bien que cinq officiers du général furent inculpés de sévices et que le Sénat prit la mesure inhabituelle de retarder la nomination de M. McChrystal auprès de l'état-major interarmes en mai 2008.


Entre le nouveau commandant et la nouvelle stratégie, les sympathisants de Barack Obama sont mal à l'aise. Le magazine de gauche *The Nation* voit ainsi dans la nouvelle stratégie une «escalade» et dans la guerre en Afghanistan «un bourbier de plus en plus profond». Le site Internet Slate écrit que «le limogeage de McKiernan signale un changement radical dans la stratégie des États-Unis et signifie que la guerre en Afghanistan devient, sans équivoque, la guerre d'Obama».

Pour sa part, George McGovern, opposant de la guerre du Vietnam et candidat démocrate malheureux à la présidence en 1972, met en garde Barack Obama contre les «pièges de la guerre» et l'exhorte à ne pas oublier les réformes urgentes qui s'imposent aux États-Unis mêmes. Quant au député démocrate du Massachusetts, Jim McGovern (pas de parenté avec le précédent), il se dit «fatigué de ces guerres sans fin, sans stratégie claire et sans plan de sortie».

La déclaration la plus importante de Barack Obama pendant la campagne présidentielle fut sans doute celle dans laquelle il promit de «mettre fin, non seulement à la guerre en Irak, mais aussi à la mentalité qui nous a donné la guerre en Irak». Mais Andrew Bacevich, qui a voté pour lui en novembre, déplore le fait qu'«Obama n'a rien fait jusqu'à présent pour mettre un terme à cette mentalité».

«Obama ne fait pas partie du complexe militaro-industriel stigmatisé par Eisenhower, mais il ne le défie en rien», poursuit cet ancien du Vietnam qui prône le retrait des États-Unis et de l'OTAN d'Afghanistan, l'abandon de toute velléité de doter ce pays d'un gouvernement centralisé et la «sous-traitance» de la lutte contre les talibans et al-Qaïda à des «seigneurs de guerre afghans que les pays occidentaux paieraient pour cela».

Collaboration spéciale



LE CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

SÉRIE
POLITIQUE

DÉJEUNER-CAUSERIE

Pierre Arcand

Ministre des Relations internationales du Québec
et ministre responsable de la Francophonie

**Le Québec, un État
résolument ouvert sur le monde**


Monsieur Arcand exposera les grandes lignes de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec pour les cinq prochaines années. Il présentera les priorités de l'État québécois qui sont au cœur des échanges entre de multiples acteurs : entreprises, ONG, universités, centres de recherches, jeunes, artistes, villes et régions, partenaires étrangers, etc.

Lundi 25 mai 2009 de 12 h à 14 h

Hôtel Delta Centre-Ville • Salon Régence • 777, rue University • Montréal (Québec)


Avec l'appui de :











Inscription : www.corim.qc.ca • Information : 514-340-9622

PERSPECTIVES

La fin probable d'un long conflit

Malgré les menaces occidentales, le gouvernement sri-lankais poursuit ce qui semble être l'assaut final contre les Tigres tamouls

CLAUDE LÉVESQUE

La bonne nouvelle, c'est que la longue guerre qui oppose l'armée sri lankaise aux Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) tire à sa fin. La mauvaise, c'est que l'histoire risque de très mal finir.

Depuis que les rebelles sont confinés à un banc de sable de quelques kilomètres carrés au bord de l'océan, tenant environ 50 000 civils en otages, le gouvernement sri lankais est resté sourd à tous les appels à une trêve humanitaire, venant aussi bien de l'Organisation des Nations unies que des grandes capitales occidentales, au risque de se voir refuser un important prêt du Fonds monétaire international.

Pis: les nouvelles, difficilement vérifiables en raison de l'interdiction de se rendre dans la zone des combats, indiquent que les civils sont bombardés quotidiennement, même ceux qui se trouvent dans l'hôpital de fortune qui y a été aménagé. Cet établissement a été ciblé au moins trois fois depuis une semaine.

Les admonestations et les mises en garde des pays occidentaux semblent avoir exacerbé le nationalisme cinghalais et rappelé aux dirigeants du Sri Lanka qu'ils comptent plusieurs alliés

capés civils ou de travailleurs humanitaires sur le terrain semblent montrer qu'il n'en est rien.

D'autres témoignages laissent croire que les rebelles eux-mêmes tirent sur les civils afin de les empêcher de fuir. Le chiffre de 50 000 retenu par l'ONU a été contesté par le gouvernement sri lankais, qui le croit exagéré, et par les rebelles, qui le disent inférieur à la réalité.

Le 20 avril, l'armée sri lankaise a percé une brèche dans un remblai qui avait été élevé autour du réduit, permettant à plus de 100 000 civils de fuir, ce qui tend à prouver que leur nombre est effectivement très élevé.

Quoi qu'il en soit, l'ONU estime qu'au moins 6500 civils ont trouvé la mort dans les combats qui font rage depuis que les forces armées ont lancé ce qui semble être l'assaut final contre les LTTE, en janvier. Et c'est sans compter les victimes des derniers jours.

Depuis 1983, le conflit a fait environ 70 000 morts.

Marginalisation progressive

Les Tamouls (un important groupe ethnique en Inde méridionale) représentent environ 18 % de la population sri lankaise. Leur présence dans l'île remonte au XIV^e siècle. Les puissances européennes ont établi des comptoirs le long du littoral dès le XVI^e siècle et l'île, appelée Ceylan avant d'être rebaptisée en 1972, est devenue une colonie britannique au début du XIX^e siècle. L'indépendance acquise en 1948 a permis à la majorité cinghalaise de retrouver ses prérogatives, mais certaines mesures, notamment en matière linguistique et religieuse — les Cinghalais sont majoritairement bouddhistes et les Tamouls, hindouistes — ont progressivement marginalisé ces derniers.

Les Tigres se sont manifestés dès les années 1970 en commettant de nombreux attentats suicide, mais ce n'est qu'au début des années 1980, après ce que certains ont qualifié de pogrom anti-tamoul à Colombo, que leur lutte a pris la forme d'une véritable guerre civile. Les Tigres se sont progressivement rendus maîtres d'une bonne partie des provinces du Nord et de l'Est à majorité tamoule et ont réussi à tenir l'armée gouvernementale en respect grâce aux armes (et même à une modeste marine de guerre) achetées avec des contributions venant de la diaspora.

Diverses tentatives de mettre fin au conflit (intervention indienne, octroi d'une certaine autonomie aux régions tamoules, pourparlers de paix) ont eu très peu de succès jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu négocié par l'entremise de la Norvège permette à l'île de jouir de quelques années d'accalmie.

En 2004, les Sri Lankais élisent comme premier ministre Mahinda Rajapakse. Celui-ci prône la ligne dure contre les rebelles tamouls, qui



Dans le nord du Sri Lanka, des civils font la queue pour obtenir de la nourriture. Ayant échappé à la zone de combats, plusieurs milliers de réfugiés se retrouvent dans des camps militaires.

continuent de revendiquer l'indépendance totale pour leur territoire. M. Rajapakse deviendra président l'année suivante.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'affaiblissement du mouvement indépendantiste armé. La défection en 2004 de quelques-uns de ses chefs a fourni au pouvoir des renseignements précieux sur l'état de leurs troupes, tout en permettant jusqu'à un certain point à Colombo de diviser l'opinion publique tamoule.

En 2004, l'Union européenne s'est jointe à d'autres pays, dont le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui ont placé les LTTE et les mouvements qui y sont apparentés sur leurs listes d'organisations terroristes. Cette mesure a contribué à assécher le trésor de guerre des Tigres.

Crimes

Les crimes reprochés à ces derniers sont nombreux: enrôlement d'enfants soldats, utilisation de civils comme boucliers humains et attentats suicide, dont celui qui a coûté la vie au premier ministre indien Rajiv Gandhi en 1991. Sans compter leur intransigence sur le plan politique. «Même si une partie de la population tamoule s'oppose aux tactiques et aux politiques des Tigres, ceux-ci jouissent d'un soutien populaire immense», croit néanmoins R. Cheran, professeur d'anthropologie à l'Université de Windsor en Ontario, lui-même un réfugié tamoul.

M. Cheran qualifie en revanche d'«abyssale» la feuille de route du Sri Lanka au chapitre du respect des droits de la personne. Plusieurs grandes organisations internationales vouées à la défense de ces droits ont ces dernières années reproché aux forces de sécurité de l'État sri lankais de faire disparaître des activistes, de procéder à des arrestations arbitraires et même de recourir à la torture.

Le chef de l'armée, Gotabhaya Rajapakse, qui est aussi le frère du président, a récemment nié toute accusation d'exécution extrajudiciaire mais a admis que des Tamouls avaient été «interrogés» pendant des périodes prolongées, justifiant le recours à ces méthodes musclées par la ferocité de l'ennemi.

Multiples critiques

Depuis quelques jours, les critiques à l'égard de Colombo fusent. L'Union européenne parle de sanctions commerciales, tandis que la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, parle de retarder l'octroi au Sri Lanka d'un prêt de 1,9 milliard du FMI, dont les États-Unis sont le principal actionnaire.

Le Sri Lanka affiche depuis plusieurs décennies des indicateurs sociaux enviables, notamment en matière d'alphabetisation (plus de 90 % pour les deux sexes) et d'espérance de vie (avoisinant les 75 ans). Son économie est restée plutôt florissante malgré le conflit et le tsunami qui a frappé l'île à la fin de 2004. Néanmoins, la guerre a plombé les finances publiques, tandis que le recul des exportations (thé, textiles) et des transferts d'argent faits par les membres de la diaspora en raison de la récession ont presque réduit à néant les réserves de devises étrangères.

Malgré ces difficultés, les admonestations et les mises en garde des pays occidentaux semblent avoir exacerbé le nationalisme cinghalais et rappelé aux dirigeants du Sri Lanka qu'ils comptent d'autres alliés, comme la Chine, le Japon, le Pakistan et même l'Inde, même si cette dernière doit tenir compte des sentiments de son importante population tamoule.

Le Devoir

Enchâsser la grisaille



MICHEL DAVID

Pour justifier le retour au cabinet de Pierre Corbeil, qui avait contrevenu à ses directives en se recyclant dans l'industrie minière quelques semaines après avoir quitté son poste de ministre des Ressources naturelles, le premier ministre Charest avait plaidé l'existence de «zones grises».

Dans le cas de Philippe Couillard, qui avait négocié les conditions de son futur emploi dans un fonds privé d'investissements en santé alors qu'il était toujours ministre, M. Charest avait invoqué le rapport du commissaire au lobbying, qui avait pourtant refusé de se prononcer.

On aurait pu espérer que le projet de code d'éthique présenté jeudi par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Jacques Dupuis, éclaire ces zones grises. Au contraire, il propose de les enchâsser dans une loi.

Il est certainement préférable de confier à un commissaire à l'éthique le soin de juger la conduite des élus, en particulier des membres du conseil exécutif, plutôt que de s'en remettre à l'appréciation extrêmement souple du premier ministre.

Le problème est que le projet de M. Dupuis énumère d'entrée de jeu une série de raisons que pourrait faire valoir un ancien ministre afin d'abréger ou même d'éviter complètement le purgatoire de deux ans auquel il serait normalement astreint.

Il faudra tenir compte de la durée de son séjour au cabinet, des circonstances de son départ et de ses «perspectives d'emploi». Le niveau d'autorité ou «l'influence effective» qu'il a pu avoir dans ses rapports avec son futur employeur sera également un facteur. Il y a aussi «l'importance des renseignements» qu'il a pu obtenir dans ses fonctions ministérielles, la nature de celles qui lui seront confiées, de même que les conditions qu'il s'engage à respecter. Avec autant d'échappatoires à leur disposition, MM. Corbeil et Couillard auraient-ils pu passer le test?

L'opposition péquiste s'inquiète surtout des dispositions qui concernent les conflits d'intérêts. Sans surprise, le projet comprend les assouplissements que M. Charest a apportés progressivement aux règles héritées du PQ pour les adapter à la situation particulière de tel ou tel de ses ministres.

Il serait absurde de penser que le ministre du Travail, David Whissell, est entré en politique pour permettre à l'entreprise d'asphalte fondée par son grand-père, dans laquelle il a une participation de 20 %, d'obtenir davantage de contrats du gouvernement. D'ailleurs, même s'il le voulait, il ne pourrait rien y faire.

On aura beau multiplier les précautions pour éviter toute possibilité d'influence indue, la population n'en continuera pas moins de trouver inacceptable que l'entreprise d'un ministre ou d'un membre de sa famille reçoive des contrats du gouvernement. Qui plus est, depuis les beaux jours de Duplessis, l'asphalte est associé de près au favoritisme. Si M. Whissell possédait une pépinière, l'effet serait peut-être moindre.

En réalité, le cas du ministre de la Santé, Yves Bolduc, qui a des intérêts dans une clinique privée, soulève plus de questions, même si ces intérêts ont également été confiés à une fiducie sans droit de regard. M. Bolduc, qui est responsable de l'architecture générale du système de santé, peut-il conserver un point de vue totalement objectif sur le rôle que doivent jouer les cliniques privées?

L'idéal serait certainement de revenir à la règle introduite par Jacques Parizeau en 1994, qui interdisait carrément à un ministre ou à un membre de sa famille immédiate toute participation dans une entreprise qui faisait affaire avec l'État.

Le mieux est cependant l'ennemi du bien. Le projet présenté par M. Dupuis est certainement perfectible, mais il faut choisir ses batailles. L'adoption d'un code d'éthique, même imparfait, et la nomination d'un commissaire marqueront un progrès certain.

Même dans les petites choses de la vie, la vertu des élus s'en trouvera renforcée. S'ils avaient dû faire rapport au commissaire, les deux députés péquistes qui ont accepté une invitation à une partie de pêche au camp de la compagnie Kruger, l'an dernier, auraient peut-être réfléchi davantage.

On peut comprendre que le cas de M. Whissell hérisse le PQ, mais il vaut mieux connaître les intérêts d'un ministre et tâcher de les encadrer le mieux possible que d'en laisser un autre utiliser sa fonction pour se négocier secrètement un emploi. Un éventuel gouvernement péquiste aura tout le loisir de renforcer les dispositions de la loi, s'il est toujours convaincu que cela s'impose.

Sans exclure que le gouvernement puisse utiliser le poids de sa majorité pour imposer son projet, M. Dupuis a clairement indiqué sa préférence pour une adoption unanime. Peut-être se montrera-t-il ouvert à un resserrement des dispositions relatives à l'après-mandat.

Il est généralement bon de battre le fer quand il est chaud, mais le sujet se prête mal à la bousculade. Pourquoi tout faire d'un coup? Le projet de loi de M. Dupuis pourrait très bien être scindé. La nomination d'un commissaire à l'éthique ne devrait pas causer de problème. Le débat sur le code lui-même pourrait très bien se poursuivre à l'automne. Cela vaudrait mieux que d'enchâsser la grisaille.

m david@ledevoir.com

COURS

SUITE DE LA PAGE C 1

indique M. Watters, qui a depuis fait publier un guide sur le cours.

Le juge devait prendre la cause en délibéré hier. Mais une autre cause connexe sera entendue sous peu, soit celle du collège Loyola, qui demande de maintenir un enseignement plus axé sur la tradition catholique.

Parions que les procédures juridiques ne sont pas terminées et qu'il faudra attendre plusieurs années, peut-être jusqu'à un jugement de la Cour suprême, avant de savoir définitivement si le cours d'ECR demeure obligatoire pour tous.

Le Devoir



Une femme passant devant une affiche montrant le président sri-lankais.

LAKRUWAN WANNIARACHCHI AFP

ÉDITORIAL

CAISSE DE DÉPÔT

Lourdes conséquences

La comparaison en commission parlementaire de quelques dirigeants de la Caisse de dépôt et placement du Québec n'a fait que confirmer la désagréable impression d'amateurisme laissée par les résultats catastrophiques de 2008. À moins d'un revirement de situation imprévisible, la plupart des régimes de sécurité de revenu qui dépendent des rendements de la Caisse devront revoir leurs prestations à la baisse, et les cotisations à la hausse, d'ici quelques années.

Devant les membres de la commission parlementaire jeudi, le président de la Régie des rentes du Québec (RRQ), André Trudeau, a rappelé que l'organisation avait perdu neuf milliards de dollars à cause de la contre-performance historique des gestionnaires de la Caisse de dépôt. La réserve de la RRQ, qui était de 35 milliards en 2007, a fondu à 26 milliards en 2008!

Dans un document de consultation publié l'an dernier, soit avant la crise, la RRQ avouait déjà que la faiblesse des rendements observée ces dernières années et la hausse récente de l'espérance de vie des Québécois l'obligeraient à demander une augmentation des cotisations pour tous les salariés et leurs employeurs en plus d'une diminution des avantages du régime à partir de 2011. Sans ces changements, la réserve de la RRQ commencerait à s'étioler en 2033 et serait épuisée en 2052.

Le président de la RRQ a voulu se faire rassurant devant les caméras de télévision, mais compte tenu de l'obligation de rattraper le terrain perdu l'an dernier, il est d'ores et déjà assuré qu'il faudra

des mesures encore plus radicales que celles qui étaient proposées dans le document de consultation. Par exemple, hausser de 60 à 63 ans l'âge minimum pour avoir droit aux prestations avec pénalité et à 67 ou 70 ans l'âge normal de la retraite sans pénalité; réduire la rente aux survivants lorsqu'un cotisant meurt avant l'âge de la retraite; resserrer les normes d'admissibilité aux prestations d'invalidité entre 60 et 65 ans, etc. Voilà quelques-unes des conséquences possibles de la mauvaise performance de la Caisse en 2007 et en 2008.



JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

On a beaucoup parlé des PCAA au cours des travaux de la commission parlementaire. Pour cause puisqu'il reste tout à fait incompréhensible que la Caisse ait été la seule grande institution canadienne à détenir autant de ces produits toxiques. Même après avoir appris que ces fameux papiers commerciaux pouvaient cacher un petit pourcentage d'hypothèques à risque, la Caisse continuait d'en acheter et vendait des papiers bancaires pourtant moins risqués, a-t-on appris avec surprise. Pourquoi, sinon parce que ces titres offraient une rentabilité légèrement supérieure aux titres traditionnels, améliorant du coup la performance du gestionnaire et son bonus annuel? Comment expliquer que personne dans cette grande organisation n'ait même soupçonné que la Caisse avait détenu jusqu'à 22 milliards de dollars de ces PCAA, dont 13 milliards qui lui sont restés sur les bras en août 2007?

Autre fait troublant, c'est la réaction de panique qui semble s'être emparée de la Caisse en octobre. En l'espace de quelques jours, ceux que l'on croyait payés à fort prix pour leur sang-froid d'astronaute ont liquidé des milliards de dollars de titres au plus bas prix imaginable afin, nous a-t-on expliqué, de réduire l'exposition au risque. Ce faisant, ils ont transformé des pertes sur papier en pertes réelles impossibles à récupérer. S'agissait-il de la meilleure stratégie dans les circonstances?

Dans le cas du portefeuille immobilier, on ne comprend toujours pas pourquoi la Caisse a fait des pertes de -22 % pendant que Teachers limitait les siennes à -4 %. Est-ce une question de méthodes comptables, comme l'a prétendu le responsable de ce portefeuille, Fernand Perreault, ou est-ce que la Caisse ne s'était pas trop aventurée dans des régions du monde fortement touchées par la bulle immobilière?

De même pour le portefeuille de produits dérivés qu'on a complètement liquidé après avoir encaissé deux milliards de dollars de pertes: quelqu'un peut-il expliquer pourquoi on en détenait autant si on ne connaissait pas leur niveau de risque en période de crise des marchés?

La semaine prochaine, ce sera au tour de l'ex-président Henri-Paul Rousseau de répondre aux questions. C'est à lui que l'on doit la restructuration des activités de la Caisse qui devait conduire à un meilleur contrôle des investissements et à une plus grande efficacité des gestionnaires dans un contexte mondial difficile. Ça n'a pas fonctionné. Devant les représentants du peuple, M. Rousseau doit expliquer pour quelles raisons, et ce, de façon plus crédible que lors de sa récente conférence devant la Chambre de commerce.

j-rsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Les produits locaux

La saison des asperges est bien entamée à Saint-Hyacinthe. Normalement, je fais un détour de quelques kilomètres pour m'approvisionner chez un producteur local, mais il est tard, je suis fatiguée... Allons chez Loblaw's. Les asperges sont bien là, fièrement présentées. J'en attrape une botte. Je suis un peu déçue par leur texture et je découvre qu'elles proviennent des États-Unis. Je ferai le même constat quelques jours plus tard chez IGA. Le jeune commis à qui je fais la remarque semble gêné par la situation, mais il n'y peut rien... Je ne serai plus d'infidèle à mon producteur!

Quelques jours plus tard, je retourne chez IGA pour me procurer des homards. Triste pour les pêcheurs, mais heureuse de pouvoir en manger à bas prix, je ramène mon butin à la maison: oups, j'ai oublié de vérifier la couleur des élastiques... IGA vend du homard américain!

Je déménage bientôt à Montréal et j'ai localisé une épicerie Metro. Il paraît qu'ils encouragent les producteurs québécois et ceux qui ne veulent pas que leurs aliments voyagent inutilement. Metro, me voilà!

Odette Hélie
Le 13 mai 2009

Politique de lutte contre l'homophobie: le temps presse

Le 6 mars 2007, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse faisait paraître un rapport dans lequel elle demandait au gouvernement d'agir de façon urgente pour lutter contre l'homophobie. Plus de deux ans plus tard, aucune trace d'une telle politique, malgré un engagement électoral formel des élus.

Autour du 17 mai, Journée internationale de lutte contre l'homophobie, ne serait-il pas temps que le gouvernement bouge?

S'engager à soutenir l'émergence d'une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie exige de croire qu'il y a un réel problème et que ce problème n'est pas l'homosexualité, mais bien l'homophobie. Voilà peut-être où le bât blesse...

Dans son rapport, la Commission formule plusieurs recommandations fort pertinentes qui permettraient d'arriver dans le XXI^e siècle la tête haute et en vie. Il est aberrant de constater que 40 ans après la décriminalisation partielle de l'homosexualité (bill omnibus, mai 1969), pratiquement aucune mesure significative n'a été adoptée pour combattre l'homophobie au Québec. Voilà ce qu'une politique nationale de lutte contre l'homophobie pourrait corriger!

Une telle politique pourrait éviter que les vies de milliers de jeunes ne soient brisées à force de se faire traiter de «gros lesbienne», de «maudite tapette» ou de «fif». Il suffit trop souvent qu'un enfant soit un peu différent, qu'il n'entre pas dans les normes du supposé «vrai homme» ou de la supposée «vraie femme» pour qu'il ou elle soit ostracisé. Il est temps que ça cesse. Qu'est-ce que le gouvernement attend pour agir?

Françoise David

Porte-parole de Québec solidaire

Manon Massé

Québec solidaire,

Sainte-Marie-Saint-Jacques

Le 15 mai 2009

Les morts ne parlent pas

Dans le monde musulman, combien de femmes ont subi la torture des hommes de leur famille? Combien en ont perdu la vie? Nous n'aurons jamais de réponse, car les vivantes n'en parlent pas non plus, sauf quelques exceptions, comme Djemila Ben-

habib qui témoigne grâce à son livre *La vie à contre-Coran*.

Combien de femmes et de jeunes filles sont enchaînées à leur lit? Combien vivent sous la domination masculine du Coran?

La Fédération des femmes du Québec, dont il nous semblait qu'elle devait être à la proue de la lutte pour la défense des droits des femmes dans le monde, vient de nous dire que cette domination masculine n'est pas réelle et qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter. Le voile et les autres instruments de la torture psychologique similaires font partie de la tradition musulmane. Les femmes dans la culture islamique doivent apprendre à respecter leur condition de femmes soumises à l'homme.

Je me demande comment des femmes si évoluées et cultivées dans notre monde moderne et laïque d'aujourd'hui peuvent en arriver à soutenir cette idéologie rétrograde. Le Québec a pourtant su s'émanciper de la religion après d'âpres batailles. Ces femmes de la FFQ n'ont pas compris le combat de nos militantes en Afghanistan. Eux qui se battent au péril de leur vie pour essayer d'imposer notre modèle de société démocratique. La seule où la femme et l'homme sont égaux devant Dieu. Les militantes ont l'impression de perdre leur temps à essayer de permettre aux femmes de sortir de leur condition bestiale. Là-bas, celles qui osent prendre la parole en public sont égorgées comme des moutons. Celles qui peuvent être scolarisées sont brûlées vives. Les écoles de filles sont détruites par les talibans. On devrait y envoyer les responsables de la FFQ pour qu'elles fassent un stage afin de comprendre leur fourvoiement.

La FFQ n'a pas raison d'approuver les islamistes quand ils veulent importer au Québec leur doctrine et leur mode de vie ancestral alors que toute personne le moins durement sensée les rejette.

Jean-Paul Michon

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 11 mai 2009

REVUE DE PRESSE

Jugement et élections

Manon Cornéliier

Il y avait comme un fond de tristesse, de déception et d'agacement dans les commentaires sur la comparaison de Brian Mulroney devant la commission Oliphant, qui doit faire la lumière sur la relation entre l'ancien premier ministre et l'homme d'affaires allemand Karlheinz Schreiber.

Dès le premier jour, une certaine irritation a gagné John Ivison, du *National Post*. Mulroney avait choisi d'être interrogé d'abord par son avocat, ce qui allait lui permettre d'imposer sa lecture des événements, mais malgré le bon travail de son avocat, l'ancien chef conservateur n'a pu résister à la tentation de régler ses comptes avec des journalistes, la GRC et toutes ces personnes déterminées, selon lui, à avoir sa peau. Des soliloques qui n'ont permis d'aucune manière d'éclaircir ladite affaire Mulroney-Schreiber. Ivison rappelle que David Johnston, qui a établi les termes de référence de l'enquête, avait enjoint à la future commission de ne pas se laisser distraire et de ne se préoccuper que de l'intérêt public. Ivison ne voit pas en quoi de grands pans du premier jour de témoignage de M. Mulroney ont pu servir cet intérêt.

Pour sa part, Stephen Maher, du *Halifax Chronicle-Herald*, a trouvé «triste d'observer le premier jour du témoignage de Brian Mulroney». «On a eu

un échantillon du fougueux Mulroney, l'orateur doué, il paraissait souvent ses 70 ans, fatigué et triste, frottant son nez, ayant des tics traduisant un malaise alors qu'il manipulait ses documents et tentait d'expliquer ses actions passées.» Comme s'il devinait les difficultés qui l'attendaient dans les jours suivants.

En début de semaine, Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*, partageait la perception de Maher. Hier, il était plus sévère. «Il y a la loi et il y a l'éthique. Ce qui est peut-être légal ne pas être éthique à l'occasion. Ce qui peut se défendre sur le plan légal, quand on coupe les cheveux en quatre ou qu'on s'en tient à une définition stricte, peut rater le test d'une conduite éthiquement appropriée.» Simpson note que, dans la société canadienne, les échanges de grosses sommes d'argent éveillent toujours des soupçons sur les intentions des protagonistes. «Nous pouvons comprendre qu'une personne douteuse comme M. Schreiber transige en argent comptant. Il est plus difficile de comprendre pourquoi M. Mulroney a accepté, non pas une, mais trois enveloppes contenant chacune 75 000 \$.» La première a pu le surprendre, mais pas les suivantes. M. Mulroney aura beau reconnaître qu'il a fait une erreur, dit Simpson, cette erreur demeure incompréhensible de la part d'un avocat qui fut ancien premier ministre et homme d'affaires.

Le témoignage de Brian Mulroney n'a pas impressionné l'équipe éditoriale de l'*Edmonton Journal*, mais cette dernière fait remarquer que les persécuteurs de l'ancien premier ministre n'ont pas davantage réussi à trouver l'arme qui lui assènerait le coup fatal. Que doivent en déduire les Canadiens qui en ont marre? «Se répéter qu'importe la vérité dans cette affaire, Mulroney était loin d'être un de nos pires premiers ministres. Il est le père du libre-échange et a joué un rôle important dans la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. On se souviendra de ces choses bien longtemps après que le nom de Karlheinz Schreiber aura été oublié.» Pour l'équipe éditoriale du *Toronto Star*, cette enquête demeure tout de même nécessaire. «Nous ne savons toujours pas, exactement, ce qu'était l'entente entre Mulroney et Schreiber. Par conséquent, nous ne savons pas si l'ancien premier ministre conservateur, qui a détenu le pouvoir de 1984 à 1993, a été à la hauteur de son propre code d'éthique. Nous ne pouvons donc pas établir si nous avons besoin de règles d'éthique plus strictes.»

Colombie-Britannique aux urnes

La réélection du gouvernement de Gordon Campbell a été confirmée, dit Vaughn Palmer, du *Vancouver Sun*, qu'il était possible pour un politicien entêté et convaincu de se faire élire avec une taxe sur le carbone dans ses bagages. Ce n'est toutefois pas cela qui a retenu l'attention, mais le

faible taux de participation: seulement 48 % des électeurs, selon les données finales du *Victoria Times-Colonist*. Au dire du journal, cela signifie que le nouveau gouvernement a été élu avec l'appui de seulement 22 % des électeurs inscrits. De l'avis du quotidien, ce n'est pas l'introduction du vote électronique ou autre astuce qui y changeront quelque chose, mais un changement d'attitude de la part des politiciens. Ses suggestions: respect mutuel à la législature, discussion des vraies questions, accessibilité pour les citoyens, positions réfléchies plutôt qu'opportunistes et ainsi de suite. «Quand les politiciens évitent les vrais enjeux, ils ne doivent pas se demander pourquoi nous évitons les boîtes de scrutin.»

Dans ce contexte, le *Times-Colonist* espère que le rejet du nouveau mode de scrutin, dans le cadre du référendum tenu en même temps que les élections, ne sonne pas le glas de toute réforme. «Le débat ne doit pas être clos. Notre système politique est malade. Ce serait une folie que de ne pas tenir compte de cette réalité ou de ses effets corrosifs à long terme.» L'*Edmonton Journal* et le *Globe and Mail* sont plus pessimistes. Selon le *Globe*, la défaite de mardi a «probablement annoncé la fin du mouvement en faveur d'un système de représentation plus proportionnelle, pour quelques décennies à tout le moins».

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Cachez ce foulard...
qu'on aurait le droit de ne pas voir?

COLLECTIF D'AUTEURS

La Fédération des femmes du Québec a adopté en assemblée générale le 9 mai dernier une résolution qu'elle décrit elle-même comme étant celle du «*ni obligation-ni interdiction*». Cette résolution concerne le port de signes de nature religieuse par les salariés de la fonction publique québécoise. Mais il est avisé de nommer un chat un chat: il est question du port du voile islamique.

Cette résolution dite du «*ni-ni*» évoque une réelle tension politique entre les tenants d'un intégrisme laïque et apparent et celles qui voient dans ce «*ni-ni*» l'expression d'un équilibre dicté par les termes de la Charte des droits et libertés du Québec elle-même, et notamment par les protections offertes tant au chapitre de la liberté de croyance qu'à celui de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Rien de neuf

Le débat n'est pas nouveau: dans la foulée des travaux de la commission Bouchard-Taylor, le Conseil du statut de la femme a adopté un avis qui proposait l'interdiction totale du port de signes religieux ostentatoires chez les fonctionnaires québécois. Bouchard-Taylor a repris en partie seulement cette proposition en recommandant la plus grande retenue parmi les fonctionnaires en situation d'autorité (juges, policiers, etc.).

Le même débat s'est manifesté dans le contexte de l'adoption du projet de loi 63 amendant la Charte. À l'origine, celui-ci proposait que la norme d'égalité entre les sexes puisse limiter les pouvoirs des tribunaux d'imposer des accommodements qui prescriraient la tolérance du port de signes religieux. Au bout du compte, l'égalité entre les sexes a été consacrée à titre de norme interprétative et non de norme restrictive.

La Charte malmenée

Encore une fois et malgré le récent débat, la Charte et le respect des droits des femmes sont malmenés sans qu'on le dise. D'abord, soulignons l'incroyable aisance avec laquelle est profilée la communauté des femmes appartenant par l'origine au polyéthérique «monde arabe». La seule affirmation qu'il faut penser pour elles toutes a de quoi estomaquer et s'inscrit à la limite de la discrimination ou du paternalisme néocolonial.

Soulignons ensuite que, pour certaines, la protection de la liberté de religion prévue par la Charte québécoise est de l'ordre de la nuisance oppressante pour toutes les femmes. Ainsi, il vaut mieux escamoter la question et miser sur la quasi-laïcité de l'État québécois, en tolérant, par exemple, le non moins quasi patrimonial crucifix attaché au mur de l'Assemblée nationale. Ce détour bien utile nous laisse croire que l'un s'oppose à l'autre, ce qui est inexact sur le plan juridique. Car l'État n'est pas désincarné et on peine à identifier en quoi la croyance particulière d'une fonctionnaire et qui serait visible, sinon ostentatoire, porte atteinte à la neutralité des services qu'elle rend.

Vision simpliste

De plus, les opposantes au «*ni-ni*» proposent une vision simpliste du droit des femmes à l'égalité. Les protections renforcées du droit des femmes à l'égalité font appel à toutes et chacune des dimensions de leur vie, y compris lorsqu'il s'agit de leur droit au travail. [...]



Il est difficile de croire que, par magie, la disparition visuelle du foulard réglerait le problème de la faible présence des Québécoises de fraîche date dans la fonction publique.

Celles pour qui les garanties d'égalité ne demeurent encore qu'une aspiration parce que la société québécoise d'accueil préfère discuter de ce foulard qu'elle ne saurait voir. Dans ce contexte, il n'y a qu'un pas à franchir pour conclure que la société québécoise règle ses comptes avec le catholicisme sur le dos des travailleuses québécoises qui comptent parmi les plus vulnérables.

Besoin d'un emploi et plus...

Ainsi, il est difficile de croire que, par magie, la disparition visuelle du foulard réglerait le problème de la faible présence des Québécoises de fraîche date dans la fonction publique. Pour élargir un peu le débat, on doit aussi tenir compte de la présence importante de femmes d'origine arabe dans le secteur para et péripublic et dont on tire avantage de la surcompétence en échange de salaires de misère. Car cette semaine, personne n'a encore soulevé la question de savoir ce qu'on entend au juste par le secteur «public» et on pourrait imaginer que le paysage visuel des Québécois soit confondu avec ledit secteur. [...]

Il faudrait donc soupeser, dans le débat actuel, l'intérêt du gouvernement québécois de maintenir l'attention sur la réfection la plus économique de la Charte que l'on puisse imaginer en cette ère de privatisation et de crise économique: la consécration d'une égalité de neutralité visuelle au Québec. Quelle aubaine!

Le respect de l'autre femme

Nous ne nions pas non plus que l'histoire des religions permet de conclure en général à l'oppression des femmes et que le port du foulard est un signe fort de cette oppression. Mais nous

nous méfions des raccourcis.

Les soussignés croient que la dignité humaine passe par le respect de l'autre, y compris de l'autre femme, et croient que ce respect exige que chacun chemine à son rythme dans la société d'accueil, et ce, en fonction des valeurs communes et reconnues. Il nous semble donc malsain et contraire à la Charte d'encourager de fausses oppositions, telle celle entre laïcité et liberté de croyance ou encore celle entre égalité et liberté de religion. Et il nous apparaît non moins malsain de prétendre qu'il existerait des groupes ciblés de femmes pour qui la Charte aurait une valeur relative, partielle ou redessinée.

Puisse au moins l'Assemblée nationale se rappeler que, dans une société, tout ne tient pas de la partisanerie ou du match nul. Et saluons le courage des membres de la FFQ qui ont bien dû sentir que ce vote ne serait pas sans conséquence.

Ont signé ce texte: Pierre Bosset, professeur de droit public au département des sciences juridiques de l'UQAM; Andrée Côté; François Crépeau, professeur Oppenheimer de droit international à l'Université McGill; Lucie Lamarche, professeure titulaire à l'Université d'Ottawa; Jean-Guy Ouellet, chargé de cours en sciences juridiques à l'UQAM; Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés; Louise Riendeau, coordonnatrice des dossiers politiques au Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

Croix et bannière

Voilà donc que par l'habileté, le sens politique et l'aveuglement idéologique qu'on lui reconnaît à l'usage, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), ci-devant féministe militante qui, comme son nom l'indique, s'affiche le porte-voix des femmes du Québec, a relancé, à la torche acétylène, le débat sur le voile.

Le dérapage de féministes radicales devant les revendications de groupes islamiques n'est pas nouveau au Canada. Pour mémoire, le rapport qui recommandait l'instauration en Ontario de tribunaux islamiques en matière de divorce, de mariage et de

succession, la charia, en d'autres mots, était l'œuvre de Marion Boyd, ancienne ministre de la Condition féminine et ancienne procureure générale dans le gouvernement de Bob Rae.

A croire que certaines militantes de la cause des femmes se voient la figure quand il s'agit de porter un jugement sur des pratiques qui concernent exclusivement l'islam (les Églises chrétiennes, elles, subsistent systématiquement leur vindicte), par peur de discriminer ces femmes. Or ces militantes, qui sont aussi si empressées souvent d'accabler les hommes, scandalisent la majorité des femmes qu'elles ont la prétention de représenter.

Clarifions d'emblée les faits. On ne peut pas confondre la situation des femmes vivant sous le joug des théocraties du monde musulman avec celle des femmes qui ont choisi de venir chez nous pour fuir, on le suppose, les affres de ces systèmes moyenâgeux. Le choix d'un pays d'accueil n'a rien de banal et devrait être indicateur d'une volonté de changer de destin. L'importation de pratiques symboliques qui heurtent les fondements mêmes de la société d'accueil pose problème.

Que des femmes qui exigent de porter le voile, signe non équivoque de soumission, se prétendent féministes est au mieux une illusion et au pire une imposture nourrie d'arrière-pensées. Michèle Asselin, présidente de la FFQ, répète qu'elle ne veut pas écarter ces femmes, ériger un mur entre elles et nous. Mais s'interroge-t-elle sur le choix de ces femmes d'ériger elles-mêmes cette barrière en forme de voile, signe non seulement de différence, mais d'offense à ce que nous sommes devenues au prix de luttes où le rejet et le mépris devaient être surmontés au quotidien?

La FFQ refuse de reconnaître que les femmes peuvent être leurs propres bourreaux. Alors, il faut rappeler à ces dirigeantes qu'au moment de l'affranchissement des esclaves aux États-Unis, certains Noirs souhaitaient demeurer sous la tutelle de leurs maîtres. Fallait-il leur donner raison? La FFQ va-t-elle, dans la foulée de sa prise de position, accepter les pratiques de l'excision et l'infibulation faites par des femmes, au seul motif de ne pas les écarter de nous? L'argument est outrancier? Moins qu'il n'y paraît.

Un certain discours féministe laisse souvent entendre, subconsciemment peut-être, que toute action de femme doit être à l'abri de la critique. Il y a là une forme d'infantilisation de la femme qui ne dit pas son nom. Ces femmes voilées qui revendiquent de l'être sous prétexte de religion sont des combattantes qui ont compris deux traits marquants de notre culture: la culpabilité et la tolérance molle. Elles en usent donc sans vergogne.

Il n'est évidemment pas question d'interdire le voile dans les lieux publics, une entrave à la liberté individuelle, mais plutôt dans des fonctions publiques. Par ailleurs, celles qui se voient se rendent bien compte que leur présence, ainsi distinguée, est décodée de façon souvent négative. Le respect de la différence ne s'applique pas toujours envers elles. Mais toute conviction ou croyance affichée comporte sa part d'inconvénients. Les catholiques québécois qui se déclarent pratiquants sont la risée de plusieurs, et ce, depuis des décennies, dans les médias entre autres. Il faut donc avoir le courage de ses convictions. Les femmes musulmanes sont discriminées au Québec, assure la présidente de la FFQ. Demandez à celles qui s'opposent à l'avortement et qui militent dans l'Église comment elles se sentent, at-on envie de dire à Mme Asselin.

Pour sa part, la ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, n'a rien eu à dire sur le sujet dans un premier temps. Or nous savons tous que la journaliste Christine St-Pierre a payé par une mise à l'écart sa défense publique de la présence de nos soldats en Afghanistan, lieu de toutes les exactions contre les femmes par les talibans. Il est surprenant qu'elle considère désormais le voile comme une coquetterie religieuse plutôt que comme un symbole de sujétion. Sa prise de position en accord avec celle de la FFQ indique qu'elle a choisi le camp des jacobins dans la matière.

Enfin, allons-nous cesser de nous raconter des histoires et de placer sur le même pied la croix et le voile? De parler comme l'a fait la présidente de la FFQ cette semaine de la présence de l'intégrisme catholique en nos murs, qu'elle semble mettre dos à dos avec l'intégrisme musulman? Où sont donc les hordes chrétiennes qui, au nom du Christ, gazent des écoles de filles pour les éloigner de ces lieux incontournables d'affranchissement social, comme cela s'est encore passé cette semaine en Afghanistan et depuis quelque temps dans le nord du Pakistan? La présidente de la FFQ affirmait mercredi son opposition à la récitation de la prière dans les hôtels de ville, mais elle accepte que des femmes voilées enseignent aux enfants... le principe de l'égalité entre les sexes, peut-être!

Décidément, c'est la croix et la bannière que ce débat, réactif par celles-là mêmes qui crient (avec raison souvent) à l'injustice et à la discrimination sexuelle. Aujourd'hui, leur aveuglement s'apparente à de la bêtise.

Non au nom de l'inclusion et de l'intégration

LOUISE BEAUDOIN

Députée de Rosemont et porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales et de francophonie

MARIE MALAVOY

Députée de Taillon et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de développement

CAROLE POIRIER

Députée d'Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation et de condition féminine

Après de longs débats et un long combat mené par plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes, les Québécois ont tranché: les dénominateurs communs de la nation québécoise moderne sont que celle-ci soit plurielle, francophone, laïque et respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cela dit, la pratique religieuse, les rites qui l'accompagnent, les symboles arborés par les croyants font partie de la sphère privée et nul ne conteste les droits qui en assurent l'expression.

Cependant, les agents de l'État (secteurs public et parapublic) dans l'exercice de leurs fonctions agissent dans la sphère publique, au nom de l'État, institution laïque. Le port de signes religieux ostentatoires par ces agents porte ainsi atteinte au principe de la séparation de l'Église et de l'État en

plus de compromettre leur indépendance et leur neutralité à l'égard des clientèles qu'ils desservent. Voilà pour la question de la laïcité.

Égalité hommes-femmes

En ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, ces signes ostentatoires sont inacceptables lorsqu'ils symbolisent la soumission des femmes aux hommes ou toute forme de discrimination sexuelle.

C'est pour ces deux raisons que le Parti québécois appuie la position défendue par le Conseil du statut de la femme qui, en 2007, recommandait que «*les représentants et les représentantes ou les fonctionnaires de l'État ne puissent arborer de signes religieux ostentatoires dans le cadre de leur travail*».

D'ailleurs, si, comme l'avait proposé le Parti québécois, à l'occasion de la modification l'année dernière de la Charte des droits et libertés, le gouvernement avait accepté d'introduire minimalement trois des éléments tirés de l'article 12 du projet de loi sur l'identité — qui se lit comme suit: «*dans l'interprétation de la présente Charte, il doit être tenu compte du patrimoine historique et des valeurs fondamentales de la nation québécoise, notamment de l'importance d'assurer la prédominance de la langue française, de protéger et de promouvoir la culture québécoise, de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de préserver la laïcité des institutions publiques*» —, le

débat actuel serait sûrement mieux engagé ou encore n'aurait tout simplement pas cours.

Lieux rassembleurs

Tout comme la Fédération des femmes du Québec, nous croyons à la nécessaire intégration des femmes (et des hommes) à la société québécoise, quelles que soient leur origine ou leur croyance. Mais nous sommes persuadées que la meilleure façon d'y parvenir, c'est en les accueillant personnellement, en leur permettant de se franciser le plus rapidement et le mieux possible, en reconnaissant leurs acquis professionnels et leurs diplômes et non en autorisant le port des symboles religieux dans la fonction publique et parapublique, ce qui constitue, de notre point de vue, une entrave à leur pleine intégration.

Car il doit y avoir dans notre société des lieux où nos différences s'estompent, des lieux qui nous rassemblent au lieu de nous diviser. Ce premier espace civique inclusif est tout naturellement celui du service de l'État, une sphère dans laquelle les règles de la vie commune sont laïques. Et les modalités d'exercice de ce service doivent, pour en assurer l'intégrité, être compatibles avec la nature même des valeurs communes qui sont aux fondements de l'action de l'État.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

REDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandree Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Roux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Évelin Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale (photographies): Michel Garneau (cartooniste); Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); Michel Garneau (cartooniste); Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Mungier (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin et Vincent Cauchy (commiss Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Jean-Jacques Colombe et Étienne Plamondon-Emond (commiss à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spécliel (Québec), Monique Blhérier (Ottawa). PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlène Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemanits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphanie Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

DESIGN + ARCHITECTURE



Vue de la façade des thermes de Vals, en Suisse. S'apparentant depuis l'extérieur à un énorme bloc rocheux percé de larges baies vitrées, l'édifice forme un parallélépipède construit à flanc de colline et en partie enterré. Tout le bâtiment est revêtu de couches de gneiss, la pierre traditionnelle de la région, utilisée pour le toit des chalets. PHOTOS PAUL BERNIER

Le chorégraphe de la matière

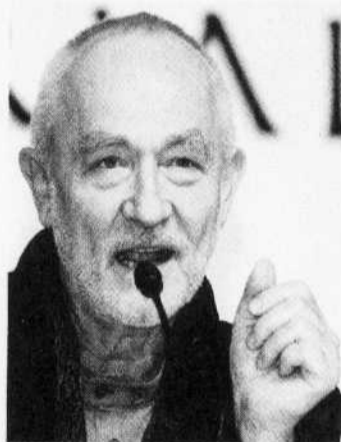
La carrière de Peter Zumthor, Prix Pritzker en architecture 2009, ressemble à celle d'un chorégraphe de l'espace et de la matière

EMMANUELLE VIEIRA

En étant lauréat du prix Pritzker 2009, l'architecte suisse Peter Zumthor crée une immense surprise. Il est bon de voir un architecte discret dont les réalisations ne se comptent pas en quantité, mais en qualité, récompensé à l'échelle mondiale. Il est rassurant également de voir que l'on remet au goût du jour certaines valeurs oubliées de l'architecture. Avec Zumthor, la profession s'écrit à nouveau avec un grand «A» et fait résonner avec elle rigueur, authenticité, simplicité, nature. Peter Zumthor est le maître de l'expression humaine traduite dans une chorégraphie de matière et d'espace, de l'enveloppe jusqu'à l'âme, de l'image jusque dans les moindres détails.

Parce qu'il n'existait pas de prix Nobel d'architecture, les Pritzker ont créé le leur voici 30 ans à Chicago, aux États-Unis. Cette famille, dont le nom est également attaché aux hôtels Hyatt, entend «honorer chaque année un architecte vivant dont l'œuvre bâtie démontre le talent, la vision et l'engagement». Le Français Jean Nouvel, distingué en 2008, passe cette année le témoin au Suisse Peter Zumthor, huit ans après ses compatriotes Jacques Herzog et Pierre De Meuron. Thomas J. Pritzker, président de la fondation Hyatt qui décerne le prix, a déclaré en citant les jurés (Renzo Piano, Shigeru Ban, Alejandro Aravena, etc.): «L'architecte Peter Zumthor est un maître admiré par ses confrères du monde entier pour la radicalité de son œuvre. Il a ce talent rare de conjuguer une pensée claire et rigoureuse avec une dimension authentiquement poétique. Tous ses bâtiments révèlent une présence forte et intemporelle.»

«Être récompensé par le prix Pritzker est une reconnaissance merveilleuse du travail architectural que nous avons accompli ces 20 dernières années», a commenté le lauréat 2009, qui dirige une équipe d'une quinzaine de personnes à Haldenstein, en



TOSHIFUMI KITAMURA AFP
L'architecte suisse Peter Zumthor

Suisse. «Le fait qu'un corpus d'œuvres aussi restreint que le nôtre soit reconnu par les professionnels nous rend fiers, a-t-il ajouté. Cela devrait aussi donner beaucoup d'espoir aux jeunes architectes qui, s'ils se battent pour la qualité de leurs réalisations, sortiront de l'ombre sans aucune publicité particulière.»

La cérémonie officielle de remise du prix Pritzker, doté d'un chèque de 100 000 \$ et d'une médaille honorifique, se déroulera le 29 mai prochain à Buenos Aires, en Argentine.

Simplicité des formes et des sens: un langage qui va à l'essentiel

Pour comprendre la profondeur et la qualité du travail de Zumthor, il faut remonter à son enfance. Élevé dans une famille d'ébénistes, l'enfant connaît très tôt les secrets du bois, les techniques d'assemblage, les détails en marqueterie qui font toute la beauté et le caractère d'un meuble. Plus tard, Zumthor apprendra par lui-même le métier d'ébéniste. Après avoir acquis la passion de l'invention, de la technique, de la matière et du travail minutieux, Zumthor se tourne vers l'architecture et part étudier au Pratt Institute de New York. De retour en Suisse, il travaille auprès des Monuments historiques du canton des Grisons, qui deviendra son fief. C'est dans cette région, à Haldenstein, qu'il ouvre son agence en 1979.

Parmi tous les projets de l'ar-

chitecte, il y en a trois qui lui valent une célébrité fulgurante: les thermes de Vals, la chapelle Saint-Bénédict, en Suisse, et le Centre d'art (Kunsthhaus) de Bregenz, en Autriche. D'apparence très différente, ces trois projets ont de nombreux points en commun: la même justesse, le parfait équilibre que l'architecte a su trouver entre le site et la forme, l'enveloppe et la fonction du bâtiment.

Pour chacun de ces projets, il exploite à fond un matériau différent, la pierre pour les thermes, le bois pour la chapelle et le verre pour le centre d'art. Pour chaque projet, ce sont des années de consécration et de travail à inventer des détails ou de nouvelles techniques d'assemblage, à essayer de rendre l'extérieur autant que l'intérieur le plus expressif possible. Tel un chorégraphe, Peter Zumthor donne vie à des séquences de matières et d'espaces, rendus vivants par la lumière qui passe. Le créateur travaille l'architecture comme un sculpteur travaille la pierre: chaque angle, chaque taille compte, le but ultime étant de provoquer des émotions et de faire naître des idées dans la tête des gens: «Je crois que l'architecture d'aujourd'hui a besoin de réfléchir sur les tâches et les possibilités qui sont les siennes. L'architecture ne devrait pas être un véhicule ou un symbole servant à refléter des valeurs qui ne sont pas les siennes. Dans une société qui célèbre le superflu, l'architecture peut opposer une résistance, contrer le gaspillage de formes et de sens, parler sa propre langue. Je crois que le langage architectural n'est pas une question de style. Chaque bâtiment est conçu pour une utilisation spécifique dans un lieu précis et pour une société définie. Mes bâtiments essaient de répondre aux questions qui se dégagent de ces simples faits le plus précisément et de la façon la plus critique qui soit», dit Peter Zumthor.

À flanc de montagne

À la fois modernes dans l'utilisation brute des matériaux et complètement intégrés au paysage, les thermes de Vals sont

considérés comme l'un des bâtiments les plus emblématiques de la Suisse contemporaine. Pour réaliser l'édifice, l'architecte Peter Zumthor a puisé son inspiration dans les différents éléments environnants: la montagne, la pierre, la lumière et l'eau. S'apparentant depuis l'extérieur à un énorme bloc rocheux percé de larges baies vitrées, l'édifice forme un parallélépipède construit à flanc de colline et en partie enterré. Tout le bâtiment est en structure de béton, revêtu de couches de gneiss, la pierre traditionnelle de la région utilisée pour le toit des chalets. Employée pour la première fois dans une construction de cette ampleur, la roche a été travaillée selon toutes les formes d'usinage possibles: cassée, fendue, sciée, dépolie au sable, poncée ou polie. Comme dans le reste du bâtiment, les strates de roches — toutes calibrées à la même épaisseur — forment des lignes naturelles horizontales. Ce principe de superposition des couches rocheuses, mais aussi des espaces, guide toute l'architecture de l'édifice. Les nombreux bassins — allant de l'eau glacée à 14 °C au bain bouillonnant à 42 °C — sont répartis dans différentes salles d'eau qui s'emboîtent et semblent s'en-

foncer dans les profondeurs de la montagne. Des brèches ou des ouvertures conçues dans le plafond laissent pénétrer la lumière du jour, qui sculpte les espaces en les teintant d'ombre et de lumière, colorant la pierre ou le béton puis se perdant dans l'eau. «L'architecture est un art sensuel, on l'appréhende avec les sens. Le mental entre bien sûr aussi en jeu, mais, en définitive, nous avons tous vécu des expériences avec des constructions et, donc, nous avons certaines notions préalables. Pour moi, le plus important est le savoir émotionnel, que l'on ne peut pas toujours rationaliser ni solliciter, mais qui est tout simplement présent», souligne Peter Zumthor. Si les parois des baignoires, entièrement revêtues de gneiss, créent l'illusion d'espaces creusés dans la masse, ce n'est que grâce à la très grande maîtrise de l'architecte. En effet, la structure en béton, partiellement enterrée, a été doublée de ces pierres taillées, dont l'assemblage ne laisse jamais percevoir qu'il s'agit d'un parement. Cette perception n'a été rendue possible que par le dessin précis de toutes les parties des ouvrages.

Le projet des thermes de Vals a mis sept ans à voir le jour. A 66 ans, Peter Zumthor souhaite continuer à prendre son temps,

en choisissant méticuleusement ses clients et des projets qui l'inspirent, comme il l'a toujours fait. C'est cette détermination, ce sens de la perfection et du devoir, que ses collègues architectes lui envient le plus.

«Je suis un inventeur passionné et amoureux de la qualité. Construire des bâtiments harmonieux dans lesquels tout fonctionne est plus important pour moi que devenir riche. Je ne cède rien avant d'avoir le sentiment que tout est au point. Je décide quand l'ouvrage est terminé et, en ce sens, je suis un architecte-auteur. Je suis conscient de ne pas convenir aux personnes qui pensent que l'architecture est un service. A l'heure actuelle, on a malheureusement fortement tendance à traiter l'architecture comme un service. A cet égard, je ne suis toutefois pas disposé à faire des compromis», conclut-il.

Collaboratrice du Devoir

À lire — à voir

■ *Penser l'architecture*, par Peter Zumthor, Editions Birkhauser.
■ *Peter Zumthor Therme Vals*, par Peter Zumthor et Helene Binet (photographe), Editions Scheidegger Und Spiess Ag Verlag.
■ www.helenebinet.com
■ www.pritzkerprize.com



La chapelle Saint-Bénédict, dans un petit village de montagne suisse.